

Rencontre Internationale Sud
SENEGAL
21 février 2013

«Diaspora, Codéveloppement, Développement local : Quels acteurs pour quels partenariats ? »



Document d'analyse présenté par **Khady SAKHO NIANG**, Présidente de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Sénégalais de France (MECSEF)
30/04/2014

Rencontre Internationale Sud
SENEGAL

Nom du chef de file Organisateur : Comité de Suivi du Symposium sur les Sénégalais de l'Extérieur/
Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Sénégalais de France

Date : 21/02/2013

Lieu : Ecole Normale Supérieure de Dakar

Nombre de participant-e[s] : 78

La RIS Sénégal s'est tenue, le 21 février 2013, à Dakar, en présence de nombreux officiels et partenaires de la société civile, réunis autour d'une réflexion commune sur les synergies et partenariats à promouvoir entre diaspora et acteurs du Sud en faveur du développement local.

En ouverture du séminaire, Mme Brice MONNOU et Mme Khady SAKHO NIANG, respectivement Vice-présidente du FORIM et Présidente de la MECSEF, ont remercié les participant(e)s pour leur présence, notamment les représentant(e)s de la Présidence, du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère délégué des Sénégalais de l'Extérieur, des partenaires techniques et financiers, des élus locaux et de la société civile. Elles ont par ailleurs rappelé que la rencontre visait, avant tout, une mise en lumière et un échange d'expériences sur la migration et le développement ; tout en soulignant la nécessité d'établir des partenariats autant avec les institutions que la société civile et le secteur privé au Sud. Le séminaire a, ainsi, été l'occasion de favoriser une meilleure connaissance mutuelle ainsi que d'initier un dialogue permettant de développer les synergies d'action et poursuivre le combat du développement en y associant la diaspora.

Comment intégrer la diaspora dans les différents secteurs du développement ? Pour ce faire, Mme N'DIAYE, Présidente de l'Alliance pour la Migration le Leadership et le Développement (AMLD), a suggéré que le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur travaille de manière horizontale afin de susciter l'apport des autres ministères en vue d'intégrer ces ressources humaines dans les multiples secteurs économiques. En outre, elle a indiqué que les risques sécuritaires, comme ceux touchant le Mali, le Niger, le Tchad et la région du Sahel, étaient à considérer car allant à l'encontre de l'apport des migrations au développement.

La nécessité de partager les expériences sur la gestion de la migration et les questions du financement de la diaspora ont également été soulignées. Notamment, M. DIOUF, représentant du CONGAD (membre sénégalais du Réseau des Plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest (REPAOC)) a appelé à la mise en place d'une stratégie commune sur la problématique migratoire, nécessitant de renforcer la synergie avec les organisations locales tout en prenant en compte les axes pouvant faciliter cette synergie. Ainsi, cette rencontre contribuerait à l'élaboration d'une politique migratoire nécessaire au développement socioéconomique du Sénégal.

Les partenaires de l'action – à savoir le FORIM, la MECSEF, le REPAOC, Enda Diapol et AMLD – ont, pour conclure leurs interventions, espéré que la rencontre permettrait de formuler des propositions concrètes en termes de partenariats publics-privés, ainsi qu'entre la diaspora, les collectivités locales et l'Etat.

Les partenaires institutionnels ont, quant à eux, salué l'initiative du FORIM. Notamment, le représentant du Ministère délégué des Sénégalais de l'Extérieur a souligné la nécessité de promouvoir l'investissement des sénégalais de l'extérieur en faveur du développement socioéconomique du pays. Mme Emmylou ROUSSEL, représentante de l'Ambassade de France a, pour sa part, souhaité que les travaux – premiers dans leur genre au Sénégal – soient fructueux et que leurs résultats soient partagés. Enfin, lors de son intervention, Maître WAY, représentant de l'Assemblée Nationale, a rappelé que la question migratoire est devenue une thématique importante ; le Sénégal étant un pays à fortes tendances migratoires. Cependant, la migration est un phénomène difficilement contrôlable, que ce soit dans les pays de départ ou d'accueil. Les migrant(e)s ont pris conscience depuis quelques années de leur importance dans le développement local. Maître WAY a ainsi insisté sur le fait que les apports des migrant(e)s étaient non négligeables dans le développement économique mais aussi dans la

préservation de la paix, en ces termes : « Au Sénégal chaque migrant(e) a derrière lui une communauté à charge. A travers les transferts d'argent, il contribue au PIB de son pays et aide à créer des conditions de stabilité et de paix sociale ».

TABLE RONDE : DIASPORA, DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Modératrice : Mme Ndioro NDIAYE, Présidente d'AMLD

Il a d'abord été relevé que la migration n'est ni un obstacle ni une baguette magique pour le développement. Il faut travailler sur la base d'une politique claire. 3 % de la population mondiale est représenté par des migrant(e)s ; ce qui équivaut à la « 5^{ème} plus grosse ville du monde ».

La migration est un outil du développement. En effet, la diaspora, le codéveloppement et la coopération décentralisée locale ou régionale sont utilisés par les gouvernements comme des leviers permettant la création de ressources supplémentaires pour financer le développement. Le FORIM travaille à l'élaboration de partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil ; sa mission, à travers diverses initiatives, étant de lier diaspora et développement.

Les questions suivantes émergent alors, auxquels la rencontre tentera de répondre :

- Pourquoi le Sénégal a-t-il besoin de sa diaspora ?
- Pourquoi le Sénégal ne peut-il faire l'économie de l'apport de la diaspora ?
- Quelles propositions pour favoriser cette implication ?

1. Intervention du Dr Rosnert ALISSOUTIN, Centre d'Orientation et de Documentation Migration pour le Développement (CODM)

Le CODM appuie les migrant(e)s et demandeurs d'emploi dans leurs projets professionnels.

M. ALISSOUTIN lie la diaspora aux collectivités locales mais ajoute qu'il s'agit d'un « mariage difficile », en illustrant son propos par le concept de citoyenneté locale des migrant(e)s :

La collectivité locale est une entité distincte de l'Etat. Elle possède son budget propre, ses compétences et dirigeants propres, élus par suffrage universel. Néanmoins, les collectivités souffrent d'une faiblesse de ressources humaines et financières pour assurer leurs missions. Aussi, il est nécessaire de transformer l'exode rural et les migrations en opportunités. Ceci soulève les questions suivantes :

- Quel est l'apport de la loi en termes de gestion de la diaspora ? La Collectivité Locale doit-elle intervenir dans les migrations ? Il faut alors considérer que, les textes de loi impliquant la collectivité locale dans le développement économique et social, la gestion des migrant(e)s entre alors dans son domaine de compétences.

Il y a également lieu de s'interroger sur le rôle du/de la migrant(e) dans le développement local :

- Comment le/la migrant(e) peut-il/elle être acteur/trice du développement alors qu'il/elle est absent(e) ?
- Comment développer sa citoyenneté, alors qu'il/elle est partagé(e) entre son pays d'accueil et son pays d'origine ?
- Comment transformer l'absence du/de la migrant(e) en opportunité pour le développement.

Afin de répondre à ces questions, M. ALISSOUTIN pense qu'il faut purger la réflexion de certains faux postulats :

- Le/la migrant(e) part pour lui-même, non pas pour son pays, ni pour sa collectivité locale. Le /la migrant(e) est d'abord motivé(e) par la détresse. La collectivité locale n'est alors pas prise en compte dans cette motivation.

- Lors de son retour, la préoccupation du/ de la migrant(e) n'est aucunement le développement local. Il est nécessaire d'interroger la subjectivité du/de la migrant(e) pour mettre en avant ses réelles motivations.
- Un travail sociojuridique à l'égard des migrant(e)s de retour est mis en place mais on oublie trop souvent la psychologie du/de la migrant(e) : est-ce que sa priorité est de développer sa collectivité locale ?

Dans le lien entre le/la migrant(e) et sa collectivité locale, il est primordial de développer sa citoyenneté locale en renforçant son droit de vote, lui permettant de choisir les dirigeant(e)s et ceci malgré son absence. Les conditions de cette participation étant que le/la migrant(e) soit né(e) dans la collectivité, qu'il/elle y ait résidé pendant une période donnée, ou que ses parents y résident.

Cependant, si le/la migrant(e) est électeur/trice local(e) est-il/elle éligible ? En principe oui, répond M. ALISSOUTIN, mais il aura des difficultés dans l'exercice de sa fonction de par son éloignement. Néanmoins, le/la citoyen(ne) migrant(e) doit avoir accès à toutes les informations concernant sa collectivité locale ; il a le droit, en son absence, de demander qu'on lui transmette toutes les délibérations.

Si le/la migrant(e) a des droits dans sa collectivité locale, qu'apporte-t-il/elle au développement de celle-ci ? Le/la migrant(e) contribue au développement local à travers :

- Les transferts d'argent ;
- Les investissements organisés et orientés : il faut un plan dans lequel s'inscrit cet investissement ;
- Les négociations de coopération décentralisée ;
- Le tourisme.

D'autres questions se posent par ailleurs :

- *La question de l'accès à la terre* : Lorsque le/la migrant(e) revient, il/elle a besoin de terre pour habiter ou investir. Comment y accède-t-il/elle ?
- L'argent envoyé par le/la migrant(e) est destiné à sa famille. Ainsi, quel est le lien entre la collectivité et le/la migrant(e) ? Se définit-il par rapport à sa famille ou par rapport à son terroir ?
- *Qu'advient-il de l'argent envoyé par le/la migrant(e) à sa collectivité* ? Si l'argent est envoyé à la collectivité, le Conseil Régional doit se réunir pour accepter l'argent dans son budget.

Malheureusement, les financements octroyés ne sont pas toujours valorisés ni utilisés comme il le faudrait.

2. Intervention de Mme Haby SARR du Réseau Migration et Développement (REMIDEV)

Le réseau a été initié en 2005-2006 lorsque la société civile a ressenti le besoin de se réunir afin de mettre en synergie les actions de plusieurs organisations. Ainsi, dans un premier temps, un groupe de travail a été créé en 2007 autour de « Migrations et Développement ». Puis, le REMIDEV a été constitué en réseau en 2012.

Le REMIDEV cherche à asseoir le partenariat entre la société civile, les collectivités locales et l'Etat, représenté par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministère des Affaires Etrangères. Ces partenariats visent à mettre en place une politique migratoire cohérente dans une approche globalisante.

Lors de son intervention, Mme SARR a mis en avant plusieurs problématiques :

- La responsabilité de l'Etat dans la mise en œuvre d'une politique de développement permettant que la cause du départ du/de la migrant(e) ne soit plus la détresse et le désespoir ;
- La mise en place, par l'Etat, d'un environnement propice au retour des migrant(e)s et le rôle des collectivités locales pour aider les migrant(e)s de retour à investir.

- La conception d'une politique globale d'intégration au niveau de la CEDEAO. En effet, dans un contexte où toutes les politiques veulent restreindre la mobilité, il est nécessaire d'intégrer le/la migrant(e) dans les politiques, et rétablir le dialogue entre les Etats et la CEDEAO.

Mme SARR propose, en outre, que la société civile se retrouve autour d'une plateforme afin de mieux agir de concert, en mettant en commun toutes les initiatives. Ceci permettrait de plaider plus efficacement pour la mise en place d'une politique migratoire respectueuse des droits des migrant(e)s.

Ces deux premières interventions ont mis en évidence l'utilité de la citoyenneté locale des migrant(e)s.

- La citoyenneté du/de la migrant(e) joue un rôle essentiel dans le développement local, puisqu'elle va notamment lui permettre de participer aux élections locales.
- Il est nécessaire de mettre à jour les bases de données pour mieux appréhender le/la migrant(e) en y incluant son profil et d'où il vient.
- Concernant les *Processus Régionaux de Concertation (PRC)*: l'ébauche de lois migratoires dans chaque pays de la CEDEAO permettrait à cet espace régional de disposer d'une politique migratoire homogène ; et ceci par le dialogue entre les différents membres des gouvernements des 15 pays en question.

La session s'est ensuite poursuivie par deux exemples d'implication de la diaspora au niveau local :

3. « Projet Lead Francophone Africa » - intervention du Dr Mbaye DIENG d'Enda Tiers monde

Le projet « Lead Francophone Africa » est mené dans la région de Bakel. Dans cette région, 3 communautés rurales sur 7 sont, aujourd'hui, dirigées par d'anciens émigrés. La projection du film documentaire sur le rôle des migrant(e)s dans le développement local de la région (financé par le PNUD et le Fonds Mondial pour l'Environnement) a permis d'illustrer ce projet.

Dans le passé, la zone était l'une des plus boisées. Puis, le changement climatique a eu un fort impact sur l'environnement : l'érosion des sols et les très faibles précipitations ont rendu les terres impropres à l'agriculture, la faune a disparu et la pêche a été négativement affectée. Ces bouleversements ont obligé une grande partie de la population (40%) à émigrer, n'ayant plus aucun moyen de soutenir leurs familles. De retour, les migrant(e)s ont créé des microentreprises permettant de créer de l'emploi. Cependant, il a été constaté que lorsque l'argent est envoyé et que les migrant(e)s ne sont pas suffisamment encadré(e)s, les investissements ne sont pas optimisés. Le projet « Lead Francophone Africa » cherche ainsi à renforcer leurs capacités et à canaliser les ressources pour mettre en place des projets de développement local. Il s'appuie sur une collaboration étroite avec les collectivités locales qui en définissent les bénéficiaires.

Dans ce cadre, 5 processus régionaux de concertation sur 7 sont pilotés par des émigré(e)s vivant en France.

4. AMLD et le projet « 3 pour 1 » - intervention de Mme Khar NDIAYE :

AMLD a pour mission principale de faire un plaidoyer pour la gestion effective de la migration au bénéfice des pays d'accueil et des pays d'origine.

On estime à 700 milliards de FCFA les transferts de fonds privés via les structures financières (Western Union), en plus de ceux passant par des canaux informels. Ces transferts vont aux ménages, servent à

l'amélioration des conditions de vie des familles de migrant(e)s et permettent un développement à l'échelle locale.

Le lien entre migrant(e)s et Collectivités Locales implique une connaissance par les migrant(e)s des opportunités et un accès facilité aux informations concernant la collectivité. Ce lien peut être affecté par les changements d'autorités locales et l'absence de stratégie locale de gestion des ressources financières et humaines.

Les migrant(e)s continuent de cultiver leur identité culturelle, à travers diverses associations de villes/villages d'origines qui contribuent à jouer un rôle important dans le bien être des communautés. Ces associations sont de véritables actrices du développement puisqu'elles participent à la collecte de fonds, matériels pour la mise en place d'infrastructures. Elles interviennent, en mettant en œuvre des petits projets sociaux, dans les zones où l'Etat peine à réaliser sa mission. Ces associations vont par ailleurs, au-delà d'une assistance ponctuelle à travers des projets plus importants visant à promouvoir plus d'équité et à impacter davantage de personnes. On passe ici, du migrant(e) travaillant pour sa famille au migrant(e) travaillant pour sa Collectivité Locale. Par exemple, dans certaines collectivités, l'aide extérieure dépasse le budget local. Cependant, les dons ne règlent pas les problèmes structurels. Les associations de migrant(e)s sont plus efficaces lorsque leurs actions sont conjointes à celles d'autres acteurs.

En ce sens, le modèle promu par le programme « 3 pour 1 » (l'Etat, la CL, la diaspora) est *intéressant*. Il s'agit d'un fonds d'investissement pour développement local réparti tel que suit : 1000 FCFA de Etat, 1000 FCFA de la collectivité, 1000 FCFA de la diaspora. Ce fonds est capable de prendre en charge le développement local par la mise en place de projets conséquents, basés sur la transparence au niveau des financements. C'est un modèle déjà systématisé en Asie et parfaitement adaptable au Sénégal. Les associations de migrant(e)s seraient plus motivées car elles se sentiraient soutenues et valorisées. Ce modèle nécessite un moyen de contrôle inclusif afin de réinstaurer une relation de confiance entre l'Etat et la diaspora. Mme N'DIAYE a conclu son intervention en ces termes : « si on partage la peine, on partage la gloire ».

5. Débats et discussions

A la suite de ces interventions, les participant(e)s sont intervenu(e)s pour soulever ou souligner les points suivants :

- Il est nécessaire d'impliquer les migrant(e)s dans le processus de développement. Pour ce faire, il faut mettre en place une politique migratoire cohérente, ratifier des lois et créer un Bureau des migrations internationales au Sénégal. Il faut souligner par ailleurs qu'aujourd'hui, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent.
- La problématique migratoire est importante, les enjeux sont réels, or les informations sont disparates. Il semble donc important de rassembler les données sur la migration pour proposer les solutions adéquates.
- A ce jour, seuls 45 pays ont ratifié la convention internationale sur les droits des travailleur(se)s migrant(e)s or, tant qu'il y aura des hésitations dans le domaine, les évolutions positives seront difficiles.
- Diverses initiatives ont été prises pour intégrer la diaspora dans la gestion de l'Union Africaine. Cependant elles n'ont pas encore produit d'effet. Il faudrait emmener les pays à déterminer de véritables politiques de migration et formuler des recommandations dans ce sens.

Par ailleurs, la session a été l'occasion de s'interroger sur :

- la pertinence de mettre en place une discrimination positive envers les migrant(e)s, notamment concernant l'accès aux terres et plus spécifiquement pour les femmes.

- L'opportunité de créer un fonds d'investissement et de financement pour les migrant(e)s. Cette structure bénéficierait de l'accompagnement de l'Etat.
- La promotion des coopérations Sud-Sud, afin de mettre en synergie les pays sur des programmes ciblés.
- Les projets innovants ou les franchises, qui seraient créateurs d'emplois et générateurs de bénéfices.
- La question de la visibilité des acteurs de la migration avec la création d'agences de proximité.
- La structuration du dialogue au niveau local (CL/ société civile/diaspora) et la capitalisation des expériences pour reproduire et élargir les expériences.
- Le manque de confiance envers l'Etat. Cependant, l'Etat est un acteur incontournable dans le processus de développement. Il faut que la diaspora puisse investir dans le cadre des priorités de développement fixées par le gouvernement.
- Une planification du développement tenant compte de l'action des migrant(e)s.

TABLE RONDE : IMPLICATION DE LA DIASPORA DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Modératrice : Adeline MAZIER (FORIM)

Au cours de cette table ronde, plusieurs exemples de mobilisation des ressources et des compétences de la diaspora ont été présentés.

1. « Diaspora et Développement local - Programme MIDA » - intervention de Madame Taibatou SIDIBE (OIM)

Il est nécessaire de maximiser la contribution de la diaspora. Pour ce faire, il faut mener une réflexion sur les compétences des migrant(e)s qualifié(e)s, qui permette de déterminer comment renforcer les capacités des migrant(e)s à travers des programmes de retour. RQAN (1983) est un programme de réintégration visant la récupération des compétences et la gestion du retour des étudiants.

Le MIDA, créé en 2001, est un programme international qui vise à développer les capacités des migrant(e)s qualifié(e)s (cadres, entrepreneurs etc.). Il s'agit d'un programme opérationnel permettant d'évaluer les besoins nationaux en rapport avec les ressources des diasporas. Des campagnes d'informations ciblées ont donc été menées en vue d'associer l'ensemble des parties prenantes et de renforcer le dialogue avec la diaspora.

Par exemple, en Ethiopie, le MIDA est en charge de :

- 1- Mobiliser les éthiopiens de la diaspora pour i) développer le pays, en mettant en place une base de données sur les éthiopiens à l'étranger et ii) confronter les données aux besoins du pays en vue d'encourager la participation de la diaspora dans le développement du pays.
- 2- Gérer les migrations des professionnel(le)s de santé, en partenariat avec le gouvernement hollandais.
- 3- Mettre en place l'apprentissage à distance financé par le gouvernement belge (E Learning).

Le MIDA est même devenu une agence sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères dans certains pays comme le Bénin. Il détient plusieurs bureaux dans divers pays ; son rôle étant de i) contribuer à la réflexion autour de la migration et du développement, ii) lier les diasporas aux pays d'origine, mais aussi iii) répondre aux besoins les plus urgents du pays en termes de développement.

Il met en évidence la nécessité de renforcer les partenariats, l'intégration et la coopération régionale pour la mobilisation de la diaspora.

2. Le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD) – intervention de Mme Marième NDOUR (PAISD)

Le PAISD, structure étatique, est un dispositif de coopération bilatérale de développement des sénégalais(es) établi(e)s en France.

2 millions de sénégalais(es) se trouvent à l'étranger. On estime les transferts de fonds à 700 milliards de FCFA. Le symposium de 2001 a mis en exergue l'implication des migrant(e)s dans divers documents. Il faut donc faire de l'acteur migrant(e) un acteur du développement. La diaspora sénégalaise est particulièrement dynamique en France et occupe le 9^{ème} rang des résident(e)s avec plus de 400 associations de migrant(e)s. Aussi, le PAISD est chargé de :

- Accompagner les investissements : ils sont majoritaires à Dakar et on constate de plus en plus que les femmes et les jeunes diplômés investissent ;
- Mobiliser des ressources humaines : expert(e)s qualifié(e)s ;
- Renforcer les compétences des jeunes issu(e)s de la migration ;
- Promouvoir le désenclavement numérique des régions isolées en favorisant les pratiques de visio-conférence, e-learning et e-business.

Le programme a produit les résultats suivants :

- 13 millions d'euros investis entre 2006 et 2008 ;
- 485 projets d'investissement soutenus ;
- 62 missions expertises établies
- 6 milliards de FCFA investis par les promoteurs/trices et 1800 emplois créés

La principale difficulté pour les migrant(e)s reste de trouver des financements car le PAISD ne se charge que de la mise en œuvre et du suivi.

Le PAISD est un programme qui arrive bientôt à son terme et a montré qu'il est une réponse pertinente à l'atteinte des OMD. Il a permis notamment la responsabilisation des organisations de migrant(e)s.

3. La Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) – intervention de M. Abdoulaye SECK

La PLASEPRI est un programme initié conjointement par le Sénégal et l'Italie, dans le cadre d'une collaboration bilatérale. Initialement, il s'agissait d'une plateforme d'appui au secteur privé des sénégalais en Italie. Toutefois, le programme n'est plus exclusivement réservé aux migrant(e)s d'Italie. Il vise la valorisation de la diaspora, la mobilisation de ses ressources ainsi que l'appui au secteur privé national.

La PLASEPRI comprend :

- une ligne PME et une ligne Microfinance ; son rôle étant de rendre les projets éligibles auprès des banques. Il représente 20 millions d'euros de crédit octroyés de l'Italie au Sénégal à un taux concessionnel.
- Un volet assistance technique qui vise à accompagner le montage du projet. Pour ce faire, le programme recourt à des cabinets, surtout en Italie ; l'ambition majeure étant le transfert de technologie visant à créer de l'emploi.

Plusieurs contraintes sont néanmoins à souligner au niveau de la diaspora :

- Le manque d'apport pour les financements des projets ;
- Le manque de qualité des plans d'affaires soumis ;
- L'insuffisance des garanties ;
- La relation banques/porteurs de projets qui reste crispée

Aussi, il est proposé de : i) sélectionner des cabinets pour accompagner les porteurs de projets ; ii) mettre en place une étude pour la création d'un fonds de garantie ; iii) améliorer la relation porteurs de projets/banques et iv) harmoniser les mécanismes et dispositifs de financement.

4. Le Fonds d'Impulsion à la Microfinance (FIMF) – intervention de M. Abdelkader BA, Coordinateur

Le fonds est associé au Ministère de la femme et à celui en charge de la Microfinance. Le FIMF vise la valorisation des ressources financières de la diaspora. En effet, malgré l'importance des transferts de fonds des migrant(e)s, il est à nouveau rappelé que l'argent envoyé est souvent improductif : 80% de ces transferts vont vers la consommation des ménages. On constate par ailleurs que seuls 40% des transferts passent par les canaux financiers formels.

Le fonds ambitionne de répondre à la problématique suivante : les banques financent peu les migrant(e)s et ne s'y intéressent que lorsqu'il s'agit de transferts de fonds. Par ailleurs, le faible niveau d'instruction de certain(e)s migrant(e)s de la première génération amène à une faible évolution des projets qu'ils conduisent.

En outre, le FIMF envisage de conclure un accord avec la MECSEF, en 2013. Ainsi, une seule instruction régira la micro finance et cela permettra d'élargir la mutuelle des sénégalais de l'extérieur à tous.

5. Solutions Innovantes pour la Diaspora : Assurance Santé et Décès – interventions de M. Ibrahima SOW, Directeur de courtage Planet Guarantee, et de M. Souleymane COULIBALY, Responsable du Partenariat Askia

Planet Guarantee est une filiale de Planet Finance, groupe basé à Paris. Planet Guarantee est spécialisé dans le développement de produits de micro-assurance. Ils couvrent aujourd'hui plus de 200 000 personnes au Sénégal. Planet Guarantee travaille à développer des produits de la micro assurance. Notamment, l'organisation travaille en collaboration avec la MECSEF afin de déterminer les besoins réels des migrant(e)s en la matière.

Askia est, quant à elle, une compagnie d'assurance, qui a développé un produit spécifique pour la diaspora sénégalaise : SOTURA.

Une convention tripartite est en discussion entre la MECSEF, Planet Guarantee et Askia afin d'optimiser le soutien à la diaspora en matière d'assurance santé et décès.

6. Débats et discussions

Suite à ces présentations, les échanges avec les participants ont porté sur :

- La question de l'intégration et des droits des migrant(e)s : il a, en effet, été rappelé que pour qu'il y ait transfert de fonds, la condition préalable était une intégration structurelle et culturelle ainsi qu'un respect des droits des migrant(e)s dans les pays de résidence. Il a notamment été souligné que seules 2 conventions internationales de l'OIT étaient en faveur de la défense des droits des migrant(e)s et que leur ratification recevait un accueil frileux. Les participant(e)s ont ainsi souhaité que soit définie une véritable politique migratoire dont l'objectif central serait la protection du/de la migrant(e), seul gage des bénéficiaires de la migration pour le/la migrant(e), son pays d'origine et son pays d'accueil.

- La difficulté d'accès aux financements notamment en raison des conditions d'éligibilité ou de la complexité des dossiers de soumission.
- La nécessité d'accompagner les investissements privés. Sur ce point, les taux d'intérêt pratiqués par les banques ont été jugés trop élevés, y compris lorsque les projets étaient accompagnés par des dispositifs tels que la PLASEPRI. En réponse, le représentant de la plateforme a rappelé que le dispositif ne pouvait pas effectuer de financements directs. La banque dispose donc du dernier mot par rapport à l'octroi du financement. Cependant, la plateforme est en discussion avec ses partenaires pour mettre en place une garantie de 50%.
- La révision des normes de la CEDEAO : En effet, après 90 jours, un résident de la CEDEAO se retrouve sans papiers dans un autre pays de la CEDEAO. Or les Etats ne se sont pas encore entendus pour faire évoluer ces règles, qui restent méconnues. Les participant(e)s ont, par ailleurs, appelé à la mise en place de programmes conjoints (programme d'emploi des jeunes) et d'un fond d'investissement multi-bailleurs permettant un cadre de concertation facilitant le rassemblement des acteurs/trices de la migration au niveau régional.
- L'investissement immobilier : beaucoup de migrant(e)s pensent à rentrer un jour dans le pays d'origine. Dans ces cas, il est important de faciliter la préparation du retour. Il est donc nécessaire de nouer des partenariats pour que les acteurs intervenant dans le secteur puissent être identifiés et que les migrant(e)s puissent accéder à la propriété.

Co développement et développement local

Modératrice : Hélène NIANG (Aide et Action)

1. Le Concept et le contenu du Co développement

Le concept de codéveloppement, nouveau mode de coopération nord/sud permettant un développement partagé, s'entend sous l'angle de l'apport des migrations internationales à l'enrichissement des pays d'accueil et au développement des pays d'origines.

La migration est un enrichissement pour les pays d'origine et les pays d'accueil. En 2003, le gouvernement français a redéfini le codéveloppement comme une « valorisation des actions des migrant(e)s en faveur des pays d'origine ». Puis, en 2007, avec la création du Ministère de l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale, le codéveloppement a connu une période de crise. C'est un concept qui évolue en fonction des partis politiques au pouvoir.

Il est important de dépasser la dimension sécuritaire de la migration, matérialisée par exemple par les accords de gestion concertée des flux migratoires. Au Mali, la forte mobilisation de la diaspora et de la société civile ont empêché la signature de l'accord. Cela n'a pas été le cas au Sénégal.

2. « Migration de retour et développement local : exemples de bonnes pratiques » – intervention de Mme Ndeye Arame NIANG

Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réinsertion et l'Insertion des Migrant(e)s Africain(e)s (CARIMA) visent à intégrer le retour des migrant(e)s dans la société d'origine par des projets de développement local. Les CARIMA sont hébergés par les Conseils Régionaux. La Fédération des Associations des Sénégalais Émigrés de Retour (FASER) est au cœur du dispositif et œuvre pour sensibiliser tous les acteurs de la migration au retour. Les CARIMA placent ainsi la migration de retour comme base du développement local.

Des dispositifs ont été développés par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministère des Affaires Etrangères. Cependant, ceux-ci peinent à faire face aux nombreux défis auxquels sont confronté(e)s les migrant(e)s. Les CARIMA apportent donc une réponse complémentaire à ces problématiques.

Mme NIANG définit la migration de retour tel que suit :

- géographiquement : retour au pays d'origine ;
- temporairement : retour de l'émigré(e) après avoir vécu au moins un an à l'extérieur ;
- types de retour : volontaire, involontaire.

En ce qui concerne les retours involontaires, il faut favoriser le retour et la réinsertion socio-professionnelle des migrant(e)s en i) leur proposant un accompagnement psychologique, ii) sensibilisant les familles et iii) apportant une aide à la réalisation du projet professionnel mais aussi pour le logement.

Pour les retours volontaires, il s'agit de valoriser les investissements et la mise en œuvre des projets. Il est également nécessaire de prendre en considération les candidat(e)s à l'émigration afin de réduire les difficultés liées à la migration pour les pays d'origine (perte de main d'œuvre, fuite des cerveaux et départ des étudiants). Cependant, il est important de souligner, avant tout, la contribution des migrant(e)s au développement local.

3. Débats et discussions

Suites aux différentes interventions, les participant(e)s ont tenu à insister sur :

- L'importance du suivi psycho-social pour les migrant(e)s de retour ;
- La nécessité de sensibiliser aux risques de la migration « clandestine », phénomène qui prend de l'ampleur, y compris chez les femmes.
- La reconnaissance de la migration comme un droit.
- L'importance de partir de l'existant au lieu de créer de nouveaux réseaux : on assiste, en effet, à une prolifération des associations et organisations de la société civile sur la question du retour. La société civile doit veiller à parler d'une seule voix pour être entendue. L'Association des Migrants Expulsés (AME), au Mali, est citée pour exemple car ayant réussi à se positionner comme un interlocuteur crédible. L'AME est aujourd'hui, systématiquement associée aux décisions gouvernementales.

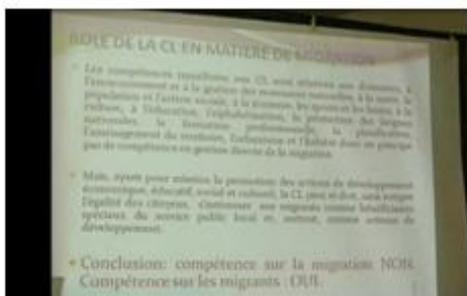
CLÔTURE DE LA RIS

En clôture de la journée, l'ensemble des partenaires de la RIS Sénégal ont remercié les participant(e)s et les intervenant(e)s pour la richesse des débats. Ils se sont par ailleurs félicités de voir l'évolution positive, au Sud, de la perception des migrant(e)s en tant qu'acteurs/trices de développement.

Mme Khady SAKHO-NIANG, Présidente de la MECSEF, a souligné l'importance de faire avancer les droits des migrant(e)s dans la problématique « Migrations et développement » ; et ce, non seulement pour un meilleur accès à la protection sociale mais également concernant la libre circulation. Elle a, par ailleurs, noté qu'il était primordial de créer des partenariats de qualité et de capitaliser les bonnes pratiques.

Mme Brice MONNOU est, quant à elle, revenue sur le potentiel des partenariats pluri-acteurs, incluant les migrant(e)s et leurs organisations et permettant de mettre en avant des solutions innovantes en faveur du développement local.

ANNEXE 1- PHOTOS DE LA RIS SENEGAL



CONTACTS

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES SENEGALAIS DE FRANCE

S/C BOA France
67, rue de la Plaine
75020 Paris
Tél : 06 74 45 48 28

Les partenaires de la RIS Sénégal :

